

„ blir pour le bien de tous les Princes &
 „ États de l'Europe cesseroit.

„ Sur ce principe Son Altesse Royale
 „ Mr. le Duc d'Orleans a renoncé pour
 „ lui & ses Descendans, au droit qui pou-
 „ voit lui competer dans les tems à venir,
 „ de succeder à la Couronne d'Espagne,
 „ consentant que si le Roi Philippe V. &
 „ ses Descendans venoient à manquer, la
 „ Couronne d'Espagne passe par droit de
 „ succession à la Maison du Duc de Sa-
 „ voye, descend de l'Infante Catherine, fille
 „ de Philippe II.

III. Comme la Renonciation de Son Altesse Royale Mr. le Duc d'Orleans contient les mêmes causes, termes, clauses & conditions, que celles qui sont énoncées dans la Renonciation que Monseigneur le Duc de Berry fit à Marly devant les mêmes Notaires les 24. Novembre 1712. je me contenterai d'inferer celle-ci dans son entier, telle qu'elle vient d'être imprimée à Paris avec Privilège du Roi.

*Renonciation de Monseigneur le Duc de Berry
 à la Couronne d'Espagne.*

*Renoncia-
 tion de Mr.
 le Duc de
 Berry à la
 Couronne
 d'Espagne.*

CHARLES, fils de France Duc de Berry; d'Alençon & d'Angoulême, Vicomte de Vernon, Andely & Grifors, Seigneur des Châtelainies de Coignac & Merpins. A tous les Rois, Princes & Républiques, Communautés, & à tous autres Corps & particuliers, presens & à venir, sçavoir faisons.

Toutes les Puissances de l'Europe se trou-
 vans presque ruinées à l'occasion des presen-
 tes guerres, qui ont porté la désolation dans
 les